## NOTE D'INFORMATION

#### **WG TAYSSIR**

Nature juridique **FCP** 

Société de gestion WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21169 en date du 27/09/2021.

### ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion <b>WAFA GESTION</b> sise à <b>416,</b>
<b>Rue Mustapha El Mâani, 21.000 Casablanca</b> représentée par Monsieur Reda HILALI en sa qualité de
Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

#### **AVERTISSEMENT**

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

# I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **WG TAYSSIR** 

- Nature juridique : FCP

- Code Maroclear : MA0000039067

- Date et référence de l'agrément : **29/07/2021, GP21142** 

- Date de création : **15/09/2021** 

- Siège social : 416, Rue Mustapha El Mâani, 21.000 Casablanca

- Durée de vie : **99** ans

- Exercice social : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams

- Etablissement de gestion : WAFA GESTION

Etablissement dépositaire : Attijariwafa Bank sis à 2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca représenté par Monsieur Youssef ROUISSI en sa qualité de Directeur Général Adjoint

- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
WAFA GESTION	M. Taib MAATA	0522 45 38 38

- Commissaire aux comptes : HDID & ASSOCIES. représenté par M. Mohamed HDID

### II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification : Actions.

- Indice de référence : 100% MASI Rentabilité Brut publié par la bourse de Casablanca

Objectifs de gestion : L'objectif de gestion du FCP est de générer une appréciation du capital à long terme et de battre son indice de référence qui est le MASI Rentabilité Brut.
Pour y parvenir, l'équipe de la gestion investira principalement sur le marché actions marocain. Aussi, le fonds pourra investir dans d'autres marchés (taux et internationaux).

- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira en permanence, à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM actions et liquidités, en actions, certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public.

Le fonds appliquera un processus de sélection rigoureux, privilégiant les titres présentant des fondamentaux solides et de bonnes perspectives de croissance sur la base de l'appréciation de WAFA GESTION. L'équipe de la gestion appliquera un contrôle des risques, afin de respecter les limites et contraintes définies avec le client en comité d'investissement, et ce, conformément au processus d'investissement adopté par WAFA GESTION. Le fonds pourra investir sur les marchés obligataires et monétaires, dans la limite de la réglementation en rigueur.

Il pourra également consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de prêts emprunts de titres et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net en autres valeurs et ce, dans les règles et conditions de la réglementation en vigueur. Enfin, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises étrangères, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP WG TAYSSIR inclut les instruments financiers ci-après :

- Actions cotées à la Bourse de Casablanca ;
- Titres de créances ;
- Prêts emprunts de titres et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur ;
- Titres d'OPCVM et Liquidités;
- Autres valeurs et ce, dans les limites règles et conditions de la réglementation en vigueur ;
- Créances représentatives des opérations de pensions.
- Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.
- Souscripteurs concernés : Autres (Personnes physiques et morales telles que précisées au niveau du mandat de gestion).

### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: Dès la publication de la note d'information
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. Le vendredi de chaque** semaine ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage de la valeur liquidative dans les locaux de Wafa Gestion selon une fréquence hebdomadaire et publication dans un journal d'annonces légales selon une fréquence hebdomadaire.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :
  - Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Wafa Gestion ;
  - Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour, du lundi au jeudi jusqu'à 16h30 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative du vendredi suivant. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats : Capitalisation entière. Les sommes distribuables sont entièrement capitalisées. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

### IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - Les commissions de souscriptions sont nulles.
  - Commission de rachat maximale :
    - o Les commissions de rachats sont nulles.
  - Cas d'exonération :
    - Néant.
- Frais de gestion :
  - O 1% HT maximum l'an. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou d'actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par la société de gestion de l'OPCVM. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement. Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT):

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais publications :	20 000 DHS
(2) Commissaire aux comptes :	10 000 dhs
(3) Commissions de l'AMMC :	0,025%
(4) Dépositaire :	0,05%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.
En contrepartie de la prestation de gestion, WAFA GESTION recevra :	Les frais de gestion appliqués sont ceux prévus dans le mandat de gestion.